

SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS DE MARS 2026

Subventions pour le matériel sportif

Ont droit à des subventions :

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/fr/matériel-sportif)

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/fr/matériel-sportif) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Club de Tennis La Neuveville	Matériel de sport	980 francs
Arc et forêt Tavannes	Matériel de sport	840 francs
Tennis-Club Malleray-Bévilard	Matériel de sport	560 francs
Fédération suisse de gymnastique Tramelan	Matériel de sport	100 francs
		2'480 francs

Informations

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Madiana Vanndevor, secrétaire générale du CJB, 031 636 12 48

